



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-222

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
portant sur

Réglementation du stationnement
parking Edmond Mille / Le 11 juin 2024

Le Maire de la Ville d'ISBERGUES,

VU les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la demande de Madame DEJARDIN,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents à l'occasion de l'installation d'un food truck glacier sur le parking Edmond Mille

ARRETE

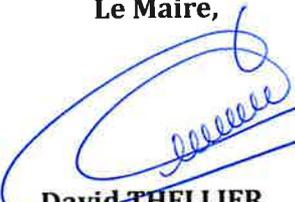
Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit sur 4 emplacements du nouveau parking Edmond Mille le mardi 11 juin 2024 de 15H à 19H à l'exception du food truck glacier immatriculé AR 157 ZC

Article 2 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **06 JUIN 2024**

Le Maire,


David THELLIER



Publié le **06 JUIN 2024**